

École
nationale
des
chartes

Compte financier MMXV



ÉDITORIAL

J'ai plaisir, une nouvelle fois, à vous présenter les comptes annuels de l'École nationale des chartes. Ce rapport est l'occasion de faire le point sur la situation patrimoniale et le résultat de la gestion de l'année écoulée.

Les comptes affichent une perte pour la quatrième année consécutive. Certes déficitaire de 52 000 €, le résultat 2015 est cependant en amélioration sensible par rapport à 2014 (- 389 000 €). Le plan de rétablissement décidé en conseil d'administration début 2015 commence, indéniablement, à produire ses effets mais le CTHS continue de peser sur le résultat de l'exercice. La gestion courante de ce service demeure affectée par son stock d'ouvrages pléthorique et affiche à nouveau une perte de 67 000 €.

Malgré ces déficits successifs, l'équilibre financier de l'École demeure acceptable. Son fond de roulement s'établit à 159 jours de fonctionnement. Mais ne perdons pas de vue qu'il ne serait que de 24 jours si l'on tenait compte, là encore, des pertes latentes liées aux stocks d'ouvrages. Ce serait un niveau largement inférieur au seuil prudentiel communément admis (*).

Une chose est sûre : l'École dispose désormais d'états financiers sincères et conformes aux règles et principes comptables en vigueur. C'est le résultat des importants travaux de fiabilisation entrepris en 2012 et achevés pour l'essentiel depuis l'an dernier. Ces états financiers reflètent fidèlement la réalité économique de l'École et de ses composantes, à tel point que nos comptes pourraient être certifiés sans réserve s'ils devaient être audités par un commissaire aux comptes.

Je suis heureux de vous annoncer qu'en réunissant son conseil d'administration dès le 17 février, l'École des chartes est le deuxième établissement d'enseignement supérieur à adopter ses comptes 2015. Au-delà du caractère anecdotique d'être sur ce podium, l'avantage est double. Tout d'abord, notre établissement respecte les dispositions du décret « gestion budgétaire et comptable publique » (GBCP) mais surtout, la direction se donne la possibilité d'ajuster la gestion en cours avec une plus grande réactivité. C'est la raison pour laquelle elle proposera au conseil d'administration d'adopter, dans la même séance, un budget rectificatif.

Permettez-moi enfin de former un vœu. Que tous ces efforts puissent contribuer à une meilleure connaissance du coût des activités. La comptabilité n'est pas une fin en soi. Au-delà de sa dimension réglementaire, elle doit éclairer les choix de gestion. Cela ne veut pas dire pour autant que les décisions doivent être prises à l'aune du seul critère financier mais une décision raisonnée ne saurait être prise en le méconnaissant.

Puisse la comptabilité analytique, encore embryonnaire dans nos établissements, devenir un réflexe et être intégrée quotidiennement à la prise de décision. Il en va de la bonne gestion des deniers publics.

Je souhaite à notre école tout le rayonnement qu'elle mérite dans ses missions d'enseignement et de recherche.

Pascal Pain
Agent comptable

(*) 60 jours pour les établissements n'ayant pas accédé aux responsabilités et compétences élargies.

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE	5
1.1. Les résultats de l'exercice	5
1.2. La capacité d'autofinancement	6
1.3. Le tableau de financement et le fonds de roulement	6
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	9
2.1. Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	9
2.2. Principes et méthodes d'évaluation	12
2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	13
2.2.2. Subventions d'investissement	16
2.2.3. Stocks	17
2.2.4. Créances	17
2.2.5. Valeurs mobilières de placement	17
2.2.6. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	18
3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	21
3.1. Actif	21
3.1.1. Actif immobilisé : note ❶	22
3.1.2. Stocks : note ❷	23
3.1.3. Créances : note ❸	24
3.1.4. Trésorerie : note ❹	25
3.1.5. Charges constatées d'avance : note ❺	25
3.2. Passif	26
3.2.1. Capitaux propres : note ❻	27
3.2.2. Provisions pour risques et charges : note ❼	28
3.2.3. Dettes : note ❽	28
3.2.4. Produits constatés d'avance : note ❾	29
4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	31
4.1. Produits	31
4.1.1. Produits d'exploitation : note ❶	32
4.1.2. Produits financiers : note ❷	36
4.2. Charges	37
4.2.1. Charges d'exploitation : note ❸	38
4.2.2. Charges exceptionnelles : note ❹	40



1. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

L'exécution budgétaire retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice au regard des autorisations de crédits prévues au budget.

1.1. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

MONTANTS EN €	PRÉVISION 2015 (BP + DBM)	RÉALISATION 2015 (COMPTE FINANCIER)	TAUX D'EXÉCUTION
Montant net des produits	5 097 465,00	4 530 325,66	89%
Montant net des charges	5 312 615,00	4 582 573,19	86%
<i>Enveloppe "fonctionnement hors masse salariale"</i>	4 023 750,00	3 316 526,40	82%
<i>Enveloppe "masse salariale"</i>	1 288 865,00	1 266 046,79	98%
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 215 150,00	- 52 247,53	-

Montant net des recettes d'investissement	0,00	0,00	-
Montant net des dépenses d'investissement	256 920,00	147 254,14	57%
SOLDE D'EXÉCUTION EN INVESTISSEMENT	- 256 920,00	- 147 254,14	-

SOLDE GLOBAL D'EXÉCUTION	- 472 070,00	- 199 501,67	-
---------------------------------	---------------------	---------------------	----------

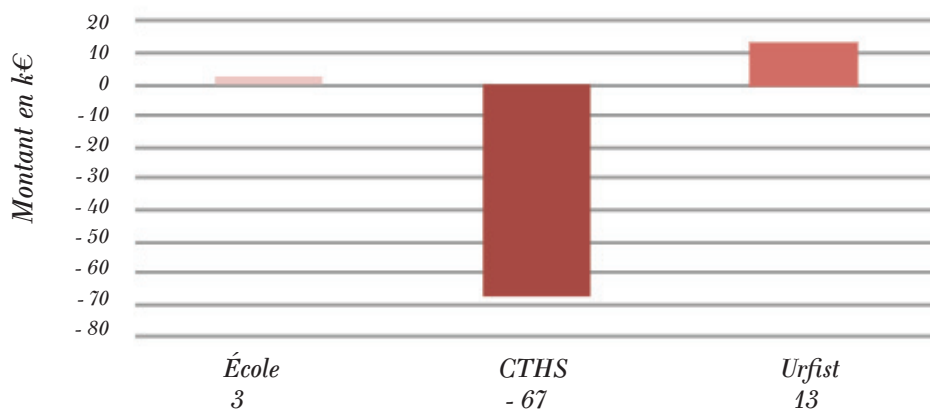
L'exercice budgétaire 2015 présente un résultat déficitaire de -52 k€ en fonctionnement et un déficit de -147 k€ en investissement. Le solde global d'exécution est négatif : -200 k€.

Les dépenses ont été exécutées dans le respect des crédits budgétaires pour les trois enveloppes « masse salariale », « fonctionnement hors masse salariale » et « investissement » comme en témoignent les taux d'exécution inférieurs à 100%.

Le résultat s'établit pour chaque composante de la façon suivante :

MONTANTS EN €	PRÉVISION 2015 (BP + DBM)	RÉALISATION 2015 (COMPTE FINANCIER)
École (services centraux)	- 131 817,00	+ 2 501,08
CThS	- 87 853,00	- 67 356,60
URFIST	+ 4 520,00	+ 12 607,99
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 215 150,00	- 52 247,53

Résultat 2015 par composantes



1.2. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources les besoins liés à son activité et au renouvellement de son outil de production.

Elle se calcule en corrigeant le résultat comptable de l'exercice des opérations qui affectent le résultat mais qui ne donnent pas lieu à décaissements ou encaissements.

Montants en k€

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 2015	
Total des produits de la section de fonctionnement	4 530
Total des charges de la section de fonctionnement	- 4 583
= RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 52
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 658
- Reprises sur provisions et amortissements	- 1 927
- Plus-values de cession d'actif	0
+ Moins-values de cessions d'actif	0
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	- 321

1.3. LE TABLEAU DE FINANCEMENT ET LE FONDS DE ROULEMENT

Il s'agit ici de déterminer le mode de financement de l'exercice écoulé, soit par les ressources dégagées de l'exploitation (autofinancement), soit par les subventions d'investissement reçues ou par le fonds de roulement.

EMPLOIS	κ€	RESSOURCES	κ€
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement de l'exercice	- 321
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	147	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		Augmentation des capitaux propres:	
Réduction des capitaux propres (*)		Subventions d'investissement	
Remboursements de dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS	147	TOTAL DES RESSOURCES	- 321
Variation du fonds de roulement (ressource nette)		Variation du fonds de roulement (emploi net)	468

Compte tenu d'une insuffisance d'autofinancement de 321 k€ et de l'absence de financement externe, les investissements de l'exercice (147 k€) n'ont pu être financés que par un prélèvement sur le fonds de roulement. Celui-ci s'élève à 468 k€.

Le fonds de roulement représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il finance le cycle d'exploitation et traduit la solvabilité de l'établissement.

FONDS DE ROULEMENT EN κ€	31/12/2014	31/12/2015
Financements État non rattachés à des actifs déterminés		
Financements État rattachés à des actifs déterminés (nets)	19 332	18 833
Réserves	962	6 688
Report à nouveau		- 389
Résultat de l'exercice	- 389	- 5
Financements non rattachés à des actifs déterminés (autres tiers)		-
Financements nets rattachés à des actifs déterminés (autres tiers)		-
Dettes financières	0	-
Amortissements et dépréciations	1 652	1 880
Provisions pour risques et charges	16	19
TOTAL DES RESSOURCES STABLES ET DURABLES =	21 574	26 979
Actif immobilisé brut	- 19 815	- 25 688
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
TOTAL DES EMPLOIS STABLES ET DURABLES =	- 19 815	- 25 688
FONDS DE ROULEMENT (RESSOURCES - EMPLOIS DURABLES) =	1 759	1 290
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT =		- 468

Au 31 décembre 2015, le fonds de roulement représente 159 jours calendaires de dépenses de fonctionnement décaissables contre 201 jours, l'année passée, à périmètre constant.

Si l'établissement accédait aujourd'hui aux responsabilités et compétences élargies et compte tenu d'une masse salariale État d'un peu plus de 6 M€, son fonds de roulement passerait de 159 à 52 jours de fonctionnement.

Le fonds de roulement contribue avec les dettes à financer le cycle d'exploitation (stocks et créances) et alimente la trésorerie de l'établissement. Cette dernière s'établit à 1,3 M€ à la clôture de l'exercice ce qui représente 159 jours de fonctionnement hors charges non décaissables.



2. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article R719-119 du Code de l'éducation).

2.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Un établissement, trois entités

L'École nationale des chartes est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (ÉPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement.

L'École est régie par le décret n° 87-832 du 8 octobre 1987. Aux termes de l'article 3 de ce décret, « l'École nationale des chartes a pour mission d'assurer la formation de personnels scientifiques des archives et des bibliothèques. Elle concourt à la formation de tous les personnels qui contribuent à la connaissance scientifique et à la mise en valeur du patrimoine national. Elle participe à la formation et à la recherche des étudiants en sciences de l'homme et de la société, particulièrement dans les disciplines relatives à l'étude critique, l'exploitation, la conservation et la communication des sources historiques. »

Par ailleurs, le comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) créé en 1834 a été rattaché à l'École par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) en date du 12 juin 2007.

Le CTHS est chargé essentiellement d'assurer la publication d'ouvrages scientifiques, de développer l'activité des sociétés savantes notamment en organisant un congrès annuel.

Enfin, par convention signée le 16 septembre 2002, le MESR a confié la gestion de l'URFIST de Paris, unité régionale de formation à l'information scientifique et technique, à l'École en créant un service rattaché.

Les missions de l'URFIST sont la conception et la réalisation d'actions de formation et d'outils pédagogiques.

Bien que composée de trois entités, l'École nationale des chartes demeure un seul et unique établissement public disposant seul de la personnalité juridique.

L'ordonnateur principal en est le directeur et l'ordonnateur secondaire, le président du CTHS pour les seules opérations relevant de l'institut.

Une structure budgétaire unifiée en 2012

Contrairement à ce qui se passait jusqu'alors, l'École a adopté en 2012 un budget unique consolidant l'ensemble des opérations des trois services qui la composent. Ainsi, le compte financier retrace l'ensemble des opérations des trois entités en produisant un bilan et un compte de résultat uniques.

L'École nationale des chartes : un établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies

L'École nationale des chartes n'est pas concernée de plein droit par la loi « Libertés et responsabilités des universités ». Cependant, en tant que grand établissement au sens de l'article L717-1 du Code de l'éducation, l'École pourrait bénéficier de ces dispositions si elle demandait à accéder aux responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines.

L'École ne bénéficie pas à ce jour de ces compétences élargies.

Ses comptes ne sont donc pas soumis obligatoirement à certification par un commissaire aux comptes.

La rémunération de ses personnels titulaires reste de plus, à la charge directe du budget de l'État. L'établissement ne comptabilise sur son budget propre que certaines charges de personnel : pour l'essentiel, celles relatives aux personnels contractuels, aux vacances et heures complémentaires des personnels enseignants. Les opérations de paie (liquidation, paiement des personnels et règlement des cotisations aux organismes sociaux) sont effectuées à façon par la direction des finances publiques de la région Île-de-France (Paris) en vertu d'une convention de prestation de service.

Coopération interuniversitaire et investissements d'avenir

L'École a quitté en 2014 le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) héSam (hautes études-Sorbonne-arts et métiers) dont elle était l'un des membres fondateurs pour rejoindre la communauté d'universités et d'établissements PSL (Paris Sciences Lettres) Research University Paris.

L'École est par ailleurs membre fondateur du Campus Condorcet.

PSL Research University Paris regroupe 22 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines des sciences, des techniques, des arts et des lettres, tous situés à Paris, ainsi que trois organismes nationaux de recherche (CNRS, INRIA, INSERM). PSL Research University Paris a été sélectionné en 2011 pour mettre en œuvre l'Idex PSL.

Établissement public de coopération scientifique (ÉPCS), Campus Condorcet a succédé à la fondation de coopération scientifique (FCS) qui avait piloté le projet de décembre 2009 jusqu'en 2012. Campus Condorcet s'inscrit dans le cadre du plan Campus mené par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Financé en partie par le grand emprunt lancé par l'État en 2010, Campus Condorcet est actuellement en cours de construction au nord de Paris (porte de la Chapelle et Aubervilliers). Il a vocation à devenir un des tout premiers pôles européens d'enseignement et de recherche en sciences humaines et sociales.

Des changements d'implantations géographiques

L'ensemble des services est concerné mais à des échéances différentes.

En octobre 2014, les services centraux de l'École ont quitté le siège historique de la Sorbonne pour s'installer dans des bâtiments entièrement restructurés et aménagés au 65 de la rue de Richelieu (Paris 2^e).

La bibliothèque reste à ce jour installée en Sorbonne ; elle déménagera en 2016 pour rejoindre le quadrilatère Richelieu sur l'ancien site de la Bibliothèque nationale de France (Paris 2^{ème}) au 58 de la rue de Richelieu / 12 rue des petits champs.

Les équipes de recherche ainsi que le CTHS (actuellement à Vanves, Hauts de Seine) s'installeront en 2017 sur le Campus Concordet à Aubervilliers (Seine Saint-Denis).

L'URFIST restera implantée rue des Bernardins (Paris) dans l'attente de son déménagement sur le Campus Condorcet à une date encore inconnue.

Ces déménagements font l'objet d'un financement spécifique de l'État.

La fiabilisation du haut de bilan

Partant du constat que les états financiers de l'École ne reflétaient pas fidèlement la réalité économique en matière d'immobilisations (absence de suivi comptable et de pratique de l'amortissement des actifs immobilisés, non rattachement aux sources de financement externe, pas d'inscription du patrimoine immobilier), l'École a entamé en 2014 une importante opération de fiabilisation du haut de son bilan. Cette opération a consisté à :

- comptabiliser à son actif les bâtiments qu'elle a reçus en affectation pour ses missions ;
- procéder à un inventaire physique de ses biens meubles et de ses logiciels ;
- rapprocher de la comptabilité les résultats de cet inventaire ;
- sortir du bilan les financements externes non rattachés aux actifs inscrits au bilan.

Les retraitements comptables correspondants ont été comptabilisés à la clôture 2015.

Ces travaux ont été poursuivis en 2016 par l'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque (voir ci-après).

L'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque

Profitant de l'inventaire de ses collections mené en 2015 afin de préparer le déménagement de la bibliothèque, l'École a procédé à une estimation de la valeur vénale des ouvrages. Considérant son objet et sa spécificité, l'École a décidé d'inscrire sa collection à l'actif de son bilan afin de valoriser cet important outil de production destiné à l'enseignement et à la recherche historique. La bibliothèque œuvrant dans une logique de conservation au service d'une connaissance cumulative, ses ouvrages ont vocation à être conservés à travers le temps sans perdre leur valeur d'usage ou d'objet. Il a donc été décidé de ne pas amortir cet actif. L'inscription en 2015 a porté sur 5,7 millions € en contrepartie des capitaux propres.

CATÉGORIES	VALORISATION EN K€
Livres anciens (avant 1815)	485
Réserve	366
Monographies et usuels XIX ^e siècle	1 520
Monographies et usuels XX ^e siècle	2 639
Périodiques	527
Estampes	59
Cartes	7
Tirés à part	37
Documents remarquables	61
Autres	24
TOTAL	5 726

Raccourcissement du délai de reddition des comptes

Le nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012) fixe désormais la date limite d'adoption du compte financier par le conseil d'administration au dernier jour de février.

En réunissant son conseil d'administration le 17 février 2016 pour adopter ses comptes 2015, l'École respecte cette échéance.

Système d'information budgétaire et comptable

L'École a déployé le 1^{er} janvier 2014 la suite logicielle Cocktail développée par le consortium JEFYCO.

Elle utilisait jusqu'en 2013 le logiciel de gestion budgétaire et comptable édité par la société GFI Progiciels, ex Jvs Adix.

2.2. PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Référentiel comptable

L'École est soumise aux nouveaux articles R719-113 à R719-180 du Code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies.

Ces articles résultent de la transposition du décret n°94-39 abrogé en 2013 et auquel était soumise l'École. Ils intègrent les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 valant nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'École applique par ailleurs la réglementation budgétaire, financière et comptable applicable aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel codifiée par l'instruction n° 10-032-M93 du 21 décembre 2010 de la direction générale des finances publiques, dite plus communément instruction M9-3.

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les nouveaux règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

L'École applique également les nouvelles instructions de la direction générale des finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux ;
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles ;
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues ;
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

TVA et sectorisation d'activités

L'École des chartes applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008 en vertu de laquelle elle a constitué deux secteurs d'activités distincts :

- un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation qui sont exonérées de TVA du fait de la loi. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés à ce secteur supportent une TVA non déductible ;
- un secteur taxable pour les opérations relatives à l'édition. Le chiffre d'affaires de ces dernières est soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité.

À noter qu'il n'est pas appliqué de prorata de déduction pour les dépenses qualifiées de mixtes, c'est-à-dire qui ne peuvent pas être affectées précisément à l'une ou l'autre de ces activités. Par défaut, ces dernières sont rattachées au secteur exonéré.

Corrections d'erreurs

Les retraitements liés aux corrections d'erreurs et/ou régularisations sur exercices clos sont comptabilisés via les comptes de capitaux propres et sont donc exclus du résultat de l'exercice.

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans le référentiel M9-3 de la direction générale des finances publiques.

2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le conseil d'administration en séance du 3 octobre 2014. Les cadences demeurent néanmoins indicatives. Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

Les immobilisations incorporelles

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif sauf s'il s'agit de l'acquisition d'un lot représentatif d'un premier équipement. Dans ce cas, il n'est pas fait application du seuil unitaire de 800 €. Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DURÉE
Logiciels	3 ans
Autres droits et valeurs	3 ans

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges.

Les biens immobiliers

Les bâtiments sont répartis sur quatre sites :

65 rue de Richelieu, Paris 2^e

Cet ensemble immobilier de 2 400 m² accueille les services centraux de l'École depuis octobre 2014, date du déménagement du site historique de la Sorbonne.

Ce bâtiment a entièrement été restructuré et rénové sous la conduite de l'OPPIC (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture). Par convention signée avec France domaine le 28 juillet 2014, l'État l'a mis à la disposition de l'École pour une durée de quinze années.

L'ensemble immobilier a été intégré dans les comptes à sa valeur vénale estimée par France domaine Paris à 12,25 M€ pour le bâti et 5,25 M€ pour le terrain (soit un total de 17,5 M€).

L'inscription s'est faite en quatre composants :

LIBELLÉ DES COMPOSANTS COMPTABLES		MONTANT TOTAL k€
C1	Structure	7 129
C2	Clos et couvert	1 092
C3	Fluides et ascenseurs	2 322
C4	Agencements intérieurs	1 707
TOTAL		12 250

Ces derniers ont été définis sur la base des dépenses constatées selon les lots du marché de réhabilitation passé par le maître d'ouvrage délégué.

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

Les cadences d'amortissement retenues sont les suivantes :

L'amortissement a débuté le 8 octobre 2014 date de la mise en service du bâtiment.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier a été intégré en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ».

Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

La Sorbonne, Paris 5^e

Siège historique de l'École, la Sorbonne n'héberge plus que la bibliothèque depuis le déménagement des services centraux de l'École vers le site Richelieu.

Les locaux occupés ne sont pas inscrits à l'actif et ne le seront pas compte tenu du déménagement imminent de la bibliothèque.

En effet, ce service devrait rejoindre en 2016, le quadrilatère Richelieu ancien siège de la Bibliothèque de France.

Vanves (Hauts-de-Seine)

Mis à la disposition du CTHS par le Centre national d'enseignement à distance (CNEP), ces locaux ne sont pas inscrits à l'actif à défaut de connaître précisément leur statut juridique. Celui-ci est actuellement à l'étude.

17 rue des Bernardins, Paris 5^e

Ces locaux sont occupés par l'URFIST depuis 1983 en vertu d'une convention signée avec la Bibliothèque nationale de France.

Bien que contrôlés de ce fait par l'École des chartes, ces locaux, propriété de l'État, étaient inscrits à l'actif de la Bibliothèque nationale de France qui n'en était que l'affectataire.

Cette situation a été régularisée à la clôture 2014 en transférant cet actif dans les comptes de l'École. La régularisation a également porté sur le cadre juridique en donnant lieu à la signature d'une convention d'utilisation entre l'État et l'École.

Ces locaux d'une superficie de 236 m² ont été inscrits à l'actif de l'École à leur valeur vénale. Celle-ci s'élève au total à 1 350 000 € dont 360 000 € au titre du terrain conformément au rapport d'évaluation de France domaine Paris en date du 27 janvier 2015.

Compte tenu du déménagement à moyen terme de l'URFIST sur le Campus Condorcet, il a été décidé de ne pas retenir l'approche par composants.

Le bien est amorti sur une durée uniforme de 30 ans.

La date de comptabilisation de la valeur d'entrée du bâtiment est fixée au 31 décembre 2014 date de valeur de l'évaluation faite par France domaine et date d'effet de la convention d'utilisation. L'amortissement de ce bâtiment ne débutera ainsi que le 1^{er} janvier 2015.

Constitutif d'un financement en nature reçu de l'État, cet ensemble immobilier est intégré à l'actif en contrepartie du compte 10411 « *Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements – État* ». Son amortissement sera entièrement compensé par la reprise de ce dernier et n'aura donc aucun impact sur le résultat.

Travaux et agencements

Les travaux et agencements comptabilisés à l'actif sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPOSANTS COMPTABLES		CADENCE EN ANNÉES
C1	Structure	50
C2	Clos et couvert	20
C3	Fluides et ascenseurs	25
C4	Agencements intérieurs	20

La charge d'amortissement n'est pas neutralisée sauf si leur financement est assuré par une subvention comptabilisée en comptes de capitaux.

Les biens meubles corporels

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ hors taxe est inscrit à l'actif à deux exceptions près :

- les ordinateurs (unités centrales hors tablettes) qui seront comptabilisés à l'actif quelle que soit leur valeur unitaire ;
- les lots de matériels dont la valeur unitaire est inférieure à ce seuil et constituant un premier équipement ou le renouvellement d'un premier équipement.

Les biens meubles ont fait l'objet en 2014 d'un inventaire physique. Celui-ci a été rapproché de la comptabilité.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

COMPTES	INTITULÉS	CADENCES (ANNÉES)
	INSTALLATIONS TECHNIQUES ET MATÉRIELS	
c/2151	Installations techniques ou complexes	10
c/2153	Matériel scientifique	10
c/2156	Matériel d'enseignement	5
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
c/2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	10
c/2182	Matériel de transport	5
c/2183	Matériel de bureau	5
c/2184	Mobilier de bureau	10
c/2187	Matériel informatique	3
c/2188	Matériels divers	5

2.2.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre université) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par l'État ».

Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 intitulé dans le plan comptable M 9-3 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78 reprises sur amortissements).

Ils sont enregistrés dans les capitaux propres au moment de leur notification.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la direction générale des finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux. Elle est appliquée à l'ÉNC depuis le 1^{er} janvier 2013.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF	COMPTES
Financement par l'État	c/101 – non rattaché à un actif déterminé
	c/104 – rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'État	c/131 – non rattaché à un actif déterminé
	c/134 – rattaché à un actif déterminé

2.2.3. STOCKS

Sont suivis en comptes de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent les ouvrages édités par la direction de la recherche et de l'édition ainsi que le CTHS.

Les ouvrages sont valorisés à leur coût de revient à hauteur des seuls coûts directs externes.

À la clôture, ils font l'objet d'une dépréciation pour mévente en fonction de l'ancienneté des titres :

Ouvrage paru en N :	Taux de dépréciation :
— Au 31/12/N :	0 %
— Au 31/12/N+1 :	50 %
— Au 31/12/N+2 :	80 %
— A partir du 31/12/N+3 :	100 %

2.2.4. CRÉANCES

Les créances sont suivies au poste c/41 « clients » ou c/44 « subventions » selon leur nature.

Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice et dépréciées si leur recouvrement est compromis.

2.2.5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées selon la règle du « premier entré, premier sorti ».

En fin d'exercice, leurs valeurs comptables sont comparées aux dernières valeurs de marché connues. Les moins-values latentes donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

2.2.6. RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'EXERCICE

Droits d'inscriptions

Les droits d'inscriptions perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 4/12^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre) et 6/12^{ème} sur l'exercice suivant.

Contrats pluriannuels

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche ou de la formation continue. Considérant que la méthode dite à l'avancement conduit à une meilleure information, l'École a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ces contrats en fonction de leur avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

En ce qui concerne la formation continue, il est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement réalisées à la clôture de l'exercice en comparaison du nombre total d'heures de la formation.

En fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats (facturation de la totalité de la prestation à la signature), les retraitements donnent lieu à la comptabilisation de produits comptabilisés d'avance.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel nul.

Les passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés ainsi que les heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la direction générale des finances publiques. Obligatoires à compter de 2014, ces dispositions ont été anticipées par l'École qui les a appliquées dès les comptes 2013.

Les heures complémentaires et les vacances d'enseignement

Ces heures d'enseignement sont payées aux intervenants traditionnellement avec un décalage de quelques mois.

Les heures exécutées dans l'exercice et dont le paiement aux enseignants est différé en 2016 ont été recensées à la clôture et ont donné lieu à charges à payer.

Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET)

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel.

Compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne par principe que le personnel administratif. L'établissement ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies (RCE). Leur recensement ne porte de plus que sur les personnels payés sur budget propre.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un compte épargne-temps sont évalués en fin d'exercice sur la base du coût journalier brut chargé (base 260 jours ouvrés).

Les jours épargnés sur CET au 31 décembre 2015 qui seront indemnisés en 2016 sont valorisés selon le barème d'indemnisation forfaitaire journalier en vigueur : 125 € pour un cadre A, 80 € pour un cadre B et 65 € pour un cadre C.

Ces passifs sont comptabilisés selon leur statut, soit en charges à payer soit en provision pour risque et charges :

STATUT DES JOURS DE CONGÉS		MODALITÉ DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2015 non pris au 31/12/2015		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2016	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risques et charges (*)

(*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.



3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

3.1. ACTIF

Montants en €

ACTIF		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2015			2014
			BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			13 153,98	-10 268,86	2 885,12	3 986,67
205	Logiciels et droits similaires		13 153,98	-10 268,86	2 885,12	3 986,67
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			25 663 713,85	-773 381,11	24 890 332,74	19 574 469,45
211	Terrains		5 610 000,00		5 610 000,00	5 610 000,00
213	Constructions		13 336 543,30	-498 933,16	12 837 610,14	13 190 379,28
214	Constructions sur sol d'autrui		-	-	-	-
215	Installations techniques, matériels et outillage		10 982,42	-1 854,45	9 127,97	10 226,21
216	Collections		5 819 678,00	-155,33	5 819 522,67	84 003,00
218	Autres immobilisations corporelles		886 510,13	-272 438,17	614 071,96	679 860,96
238	Avances et acomptes versés sur commande		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			11 364,94	-	11 364,94	11 364,94
26	Participations et créances rattachées		10 000,00	-	10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières		1 364,94	-	1 364,94	1 364,94
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		①	25 688 232,77	-783 649,97	24 904 582,80	19 589 821,06
STOCKS		②	1 229 769,65	-1 095 857,31	133 912,34	256 373,53
331	Produits en cours		20 050,00	-	20 050,00	37 376,00
355	Produits finis		1 209 719,65	-1 095 857,31	113 862,34	218 997,53
CRÉANCES		③	277 312,76	-	277 312,76	351 769,24
409	Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
411	Créances clients et comptes rattachés		210 451,95	-	210 451,95	277 383,78
42 à 47	Autres créances		66 860,81	-	66 860,81	74 385,46
DISPONIBILITÉS		④	1 289 309,28	-	1 289 309,28	906 627,51
50	Valeurs mobilières de placement		-	-	-	435 761,91
51	Banque, établissements financiers et assimilés		1 289 009,18	-	1 289 009,18	470 489,94
53-54	Caisse et Régie		300,10	-	300,10	375,66
TOTAL ACTIF CIRCULANT			2 796 391,69	-1 095 857,31	1 700 534,38	1 514 770,28
486	Charges constatées d'avance	⑤	5 489,00	-	5 489,00	16 112,46
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			5 489,00	-	5 489,00	16 112,46
TOTAL			28 490 113,46	-1 879 507,28	26 610 606,18	21 120 703,80

3.1.1. ACTIF IMMOBILISÉ : NOTE ①

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2015 :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 01/12/2015	ACQUISITIONS 2015	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2015	VALEUR AU 31/12/2015
Logiciels, concessions et droits similaires – c/2053	12	1	–	13
TOTAL	12	1	–	13

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR AU 01/01/2015	DOTATIONS 2015	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2015	CUMUL AU 31/12/2015
Logiciels, concessions et droits similaires – c/280531	8	2	–	10
TOTAL	8	2	–	10

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2015 :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (VALEURS BRUTES)	VALEUR AU 01/01/2015	AUGMENTATIONS 2015	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2015	VALEUR AU 31/12/2015
c/211 Terrains	5 610	–	–	5 610
c/213 Constructions	13 277	59	–	13 336
c/215 Installations techniques, matériel et outillage	11	–	–	11
c/216 Collections	84	5 736	–	5 820
c/218 Autres immobilisations corporelles	809	77	–	886
TOTAL c/21	19 791	5 872	–	25 663

Les variations de l'exercice s'expliquent principalement par l'intégration de la collection d'ouvrages de la bibliothèque pour 5 726 k€. Pour plus d'information de reporter au § 2-1. « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* > *L'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque* »

Les acquisitions nouvelles s'élèvent au total à 146 k€. Les principales sont :

- matériel informatique et vidéo (URFIST) 25 k€
- matériel informatique et vidéo (École) 23 k€
- signalétique intérieure et extérieure (65 rue de Richelieu) 50 k€
- mobiliers 27 k€

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur 2015 :

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR AU 01/01/2015	DOTATIONS 2015	CESSIONS, SORTIES ET MISE EN SERVICE 2015	CUMUL AU 31/12/2015
c/2813 – Constructions	87	412	–	499
c/2815 – Installations techniques, matériel et outillage	1	1	–	2
c/2816 – Collections	–	–	–	–
c/2818 – Autres immobilisations corporelles	129	143	–	272
TOTAL	217	556	–	773

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2015 :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	VALEUR AU 31/12/2014	AUGMENTATIONS 2015	DIMINUTIONS 2015	VALEUR AU 31/12/2015
Participations et créances rattachées à des participations	10	–	–	10
Autres immobilisations financières	1	–	–	1
TOTAL	11	–	–	11

Dans le cadre d'une convention d'association, l'École a pris part à hauteur de 10 k€ au capital de la Comue « Sorbonne Universités » en tant que membre associé.

Les immobilisations financières ne sont pas dépréciées.

3.1.2. STOCKS : NOTE ②

STOCKS (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2014	VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2015
En-cours de production de biens	37	20
Produits finis :	1 646	1 210
<i>Publications Énc</i>	254	217
<i>Publications CTHS</i>	1 392	993
TOTAL	1 683	1 230

Les en-cours de production de biens représentent les ouvrages du CTHS en cours de fabrication.

Les ouvrages édités par la direction de la recherche et de l'édition (DRE) sont vendus au public soit directement par l'École soit pour l'essentiel, via l'intermédiaire de diffuseurs.

Ainsi, depuis décembre 2013, l'École recourt à :

- la Fondation Maison des sciences et de l'homme (FMSH) via le « Centre interinstitutionnel pour la diffusion » en ce qui concerne les ventes en librairies,
- le « Comptoir des presses d'université » pour les ventes au détail (particuliers et institutions).

En réorganisant les circuits de vente de ses ouvrages, l'École a rassemblé en un lieu unique (Entrepôts de Seine et Marne et d'Île-de-France – ESMIF) ses stocks auparavant dispersés en six lieux différents dont un à l'étranger. Cette opération s'est accompagnée du pilonnage d'exemplaires excédentaires afin de gérer au mieux les coûts de stockage et la particularité d'un catalogue de fonds à rotation lente.

Les ouvrages édités par le CTHS sont vendus soit directement par le CTHS soit par l'intermédiaire de la Sodis, filiale du groupe Gallimard, qui intervient comme distributeur auprès des libraires.

La diffusion est assurée par l'Afpud (L'Association française des Presses d'université) en France et Gallimard Export à l'étranger.

Les stocks font l'objet de dépréciations pour mévente :

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS (PRODUITS FINIS)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015
<i>Valeur brute</i>	254	217
<i>Dépréciation</i>	-210	-186
Valeur nette du stock ÉNC – DRE	44	30
<i>Valeur brute</i>	1 392	993
<i>Dépréciation</i>	-1 216	-909
Valeur nette du stock CTHS	175	84

3.1.3. CRÉANCES : NOTE ③

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

CRÉANCES (ACTIF CIRCULANT)	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015
Avances et acomptes versés sur commande	–	–
Créances clients et comptes rattachés	277	210
Total Autres créances	74	67
<i>Subventions à recevoir c/441 et 443</i>	3	3
<i>Comptes de TVA c/445</i>	37	44
<i>Autres</i>	34	20
TOTAL	352	277

Le poste « créances clients et comptes rattachés » n'inclut pas de produits à recevoir.

Aucune créance n'est dépréciée au 31 décembre 2015.

3.1.4. TRÉSORERIE : NOTE ④

En tant qu'établissement public, l'école a obligation de déposer ses fonds au Trésor Public. C'est donc via la direction des finances publiques de la région Île-de-France – Paris (DRFiP) que les opérations de trésorerie sont exécutées.

Pour se mettre en accord avec le décret « Gestion budgétaire et comptable publique », les valeurs mobilières de placement ont été vendues en 2015, dégageant une plus-value d'environ 10 k€.

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

TRÉSORERIE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015
Valeurs mobilières de placement :	436	–
<i>Valeurs à l'encaissement</i>	5	2
<i>Compte de dépôt (DFT)</i>	465	1 287
<i>Caisse et régies</i>	–	–
Total Disponibilités	471	1 289
Paiements émis non débités à la clôture	– 1	–
Trésorerie nette	905	1 289

3.1.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE : NOTE ⑤

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2015 mais qui se rattachent à 2016.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015
Charges constatées d'avance – c/486	16	5

Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements ou locations mobilières payables d'avance.

3. 2. PASSIF

Montants en €

PASSIF		NOTES DE RENVOI À L'ANNEXE	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
101	Financements non rattachés à des actifs déterminés (État)		–	–
104	Financements rattachés à des actifs déterminés (État)		18 832 986,67	19 332 605,20
106	Réserves		6 688 328,59	962 253,59
11	Report à nouveau		–388 524,41	–
12	Résultat de l'exercice		–52 247,53	–388 524,41
131	Financement non rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		–	–
134	Financement rattachés à des actifs déterminés (Autres tiers)		–	–
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6	25 080 543,32	19 906 334,38
151	Provisions pour risques		–	–
158	Autres provisions pour charges		18 553,00	15 758,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		7	18 553,00	15 758,00
165	Dépôts reçus		38,12	38,12
419	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		–	–
4419	Avances sur subventions		990 000,00	400 500,00
40	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		161 605,28	322 404,03
43-44	Dettes fiscales et sociales		2 480,69	2 173,69
42-46-47	Autres dettes		102 227,26	79 211,96
5121	Caisse des dépôts		–	–
5159	Virements en cours		397,74	1 153,24
TOTAL DETTES		8	1 256 749,09	805 481,04
487	Produits constatés d'avance	9	254 760,77	393 130,38
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION			254 760,77	393 130,38
TOTAL			26 610 606,18	21 120 703,80

3.2.1. CAPITAUX PROPRES : NOTE 6

Les capitaux propres ont varié comme suit en 2015 :

CAPITAUX PROPRES	VALEUR AU 31/12/2014	AUGMENTATIONS 2015	DIMINUTIONS 2015	VALEUR AU 31/12/2015
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs déterminés	0	0	0	0
<i>Fiabilisation du passif – Sorties de financements</i>	–	–	–	–
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs déterminés	19 333	0	– 500	18 833
<i>Nouveaux financements 2015</i>	–	–	–	–
<i>Quotes-parts de l'exercice</i>	–	–	– 500	–
Réserves	962	5 726	0	6 688
<i>Intégration du fonds documentaire</i>	–	5 726	–	–
Report à nouveau	0	0	– 389	– 389
<i>Affectation du résultat 2014 en RAN</i>	–	–	– 389	–
Résultat 2014	– 389	389	0	0
<i>Report à nouveau</i>	–	389	–	–
Résultat 2015	–	0	– 52	– 52
TOTAL	19 906	6 115	– 940	25 081

FINANCEMENTS PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	VALEUR AU 31/12/2014	SUBVENTIONS REÇUES 2015	QUOTES- PARTS REPRISES	VALEUR AU 31/12/2015
Financements non rattachés à des actifs	–	–	–	–
Financements rattachés à des actifs	–	–	–	–
TOTAL	–	–	–	–

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les capitaux propres de l'établissement sont ainsi composés :

- des financements reçus de l'État.

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature.

En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public.

Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

- des réserves de l'établissement et du report à nouveau.

Ceux-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation et des reports à nouveau des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du Conseil d'administration.

Les réserves ont augmenté en contrepartie de l'inscription à l'actif de la collection d'ouvrage de la bibliothèque (5,7 M€). Pour plus d'information de reporter au § 2-1. « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* > *L'intégration à l'actif des collections de la bibliothèque*

Le report à nouveau a progressé sous l'effet du résultat déficitaire 2014.

– du résultat déficitaire de l'exercice 2015 (-52 k€).

3.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : NOTE 7

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS AU 01/01/2015	DOTATIONS 2015	REPRISES 2015	PROVISIONS AU 31/12/2015
Provisions pour risques	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	16	4	- 1	19
TOTAL	16	4	- 1	19

Aucun litige n'a été identifié que ce soit avec le personnel ou avec d'autres tiers.

Le risque provisionné couvre l'ensemble des jours de congés maintenus sur compte épargne temps par le personnel. Elle ne concerne que le personnel payé sur budget propre.

3.2.3. DETTES : NOTE 8

Le poste « dettes » est essentiellement composé d'avances sur subvention (990 k€).

Ces avances représentent les financements attribués en 2014 et 2015 par le MESR pour couvrir le coût du déménagement de la bibliothèque au 65, rue de Richelieu. Aucune dépense n'ayant été engagée à ce jour au titre de cette opération prévue à la fin 2016, ces subventions n'ont pas été rattachées aux exercices 2014 et 2015. Elles seront comptabilisées le moment venu en produit de l'exercice ou en recette d'investissement selon la nature des dépenses financées (fonctionnement ou investissement).

Les postes « dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015
Fournisseurs c/408	88	63
Personnel c/428	21	23
<i>Heures complémentaires et vacances d'enseignement</i>	16	17
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	3	4
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1</i>	2	2
<i>Autres</i>	1	-
Charges sociales c/ 438	2	2
TOTAL	111	88

Les charges à payer relatives aux fournisseurs représentent les livraisons de biens et services pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à la clôture de l'exercice. Pour plus d'explications concernant les charges à payer relatives au personnel il convient de se référer au paragraphe 2-2-6 « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice* > *Passifs sociaux* ».

3.2.4. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE : NOTE ⑨

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015
Droits d'inscription	7	8
Prestation de recherche	264	203
Formation continue	10	15
Mises à disposition de personnel	41	7
Subvention État	40	–
Autres	31	22
TOTAL	393	255

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2015 mais qui se rattachent à 2016 ou aux exercices suivants. (Cf. § 2-2-6).

Les produits constatés d'avance relatifs aux droits d'inscription représentent la part des droits encaissés à la rentrée universitaire 2015/2016 mais se rattachant à la période allant de janvier à juin 2016.

Ceux relatifs à la recherche ou à la formation continue représentent le chiffre d'affaires ou les subventions facturés en avance par rapport aux prestations.



4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

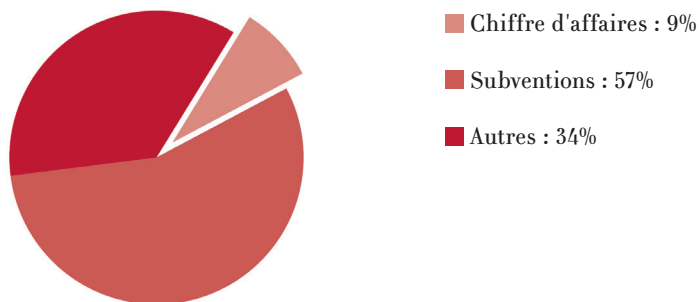
Le résultat de l'exercice 2015 est déficitaire. Il s'établit à – 52 k€ en rétablissement sensible par rapport à ceux de 2014 (– 389 k€), 2013 (– 350 k€) et de 2012 (– 173 k€).

4.1. PRODUITS

Montants en €

PRODUITS		NOTES DE RENOI À L'ANNEXE	2014		2015		VARIATION 2014/2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION		❶	4 279 437,88		4 518 766,57		6%	
SOUS TOTAL A – CHIFFRE D'AFFAIRES NET			361 650,77		408 926,38		13%	
707	Ventes de marchandises					–		
70	Prestations de services (sauf 707)		361 650,77			408 926,38		13%
SOUS-TOTAL B			3 917 787,11		4 109 840,19		5%	
71	Production stockée		–29 409,14			–453 032,39		1440%
72	Production immobilisée					–		
74	Subventions d'exploitation		2 387 653,75			2 586 336,39		8%
781	Reprises sur amortissements et provisions		1 499 104,22			1 926 783,04		29%
791	Transferts de charges					–		
75	Autres produits de gestion courante		60 438,28			49 753,15		–18%
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			–		–			
PRODUITS FINANCIERS		❷	5,49		11 559,09			
766	Gains de change			5,49		–		
767	Produits nets cessions de valeurs mobilières de placement			–		11 559,09		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 030,00		–		–100%	
771	Sur opérations de gestion					–		
775	Produits des cessions d'éléments d'actifs			50,00		–		
776	Produits de la neutralisation des amortissements					–		
777	Quote part des subventions d'investissement					–		
778	Autres produits exceptionnels			980,00		–		
TOTAL DES PRODUITS			4 280 473,37		4 530 325,66		– 6%	
Résultat			388 524,41		52 247,53			
Perte				388 524,41		52 247,53		
TOTAL GÉNÉRAL			4 668 997,78		4 582 573,19		– 2%	

Répartition des produits par nature (2015)



4.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION : NOTE ①

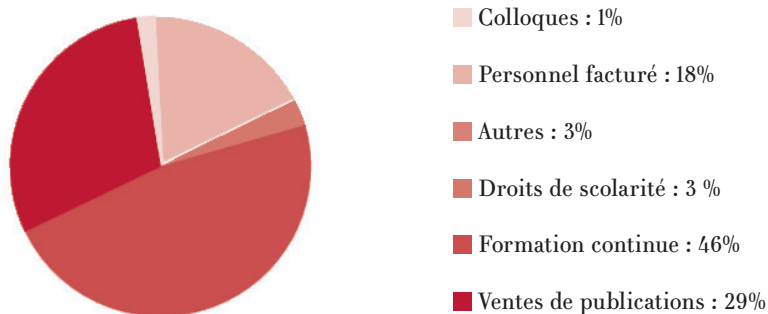
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'école à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit.

Il se décompose de la façon suivante :

CHIFFRE D'AFFAIRES		2014	2015	EVOLUTION
c/7061	Droits de scolarité	12	11	- 8%
c/7065	Formation continue	145	188	29%
c/7066	Colloques	15	7	- 54%
c/7067	Ventes de publications	164	117	- 28%
c/7084	Personnel refacturé	11	74	NS
Autres	Autres prestations	14	12	- 14%
	TOTAL	361	409	13%

Répartition du chiffre d'affaires par nature (2015)



Droits de scolarité

NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS	2014/2015	2015/2016
Master	45	37
Doctorat	16	16
TOTAL	61	53
Auditeurs libres	8	8
TOTAL	69	61

Le montant des droits étant stable entre 2014 et 2015, la baisse du chiffre d'affaires s'explique par une baisse du nombre d'élèves.

Formation continue

L'activité de formation continue est partagée entre l'URFIST et l'École.

CHIFFRE D'AFFAIRES	2014	2015	ÉVOLUTION
ÉNC	126	170	36%
URFIST	19	18	-10%
TOTAL	145	188	29%

ÉCOLE – VOLUME D'ACTIVITÉ	2014	2015	ÉVOLUTION
Nombre de stagiaires inscrits	344	267	-22%
Nombre d'heures x stagiaires	7 588	7 592	0%

La hausse du chiffre d'affaires s'explique par le décalage d'une partie de la facturation 2014 vers 2015 (28 k€). En neutralisant cet effet, le chiffre d'affaires est en baisse de près de 8%.

Cette baisse reste cependant moins forte que celle du nombre de stagiaires pour deux raisons principales : l'application de tarifs différents selon les catégories de stagiaires et l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits en master, formation disposant d'un volume horaire plus important.

Ventes de publications

Sont suivies à cette rubrique les ventes d'ouvrages de la Direction de la recherche et de l'édition et du CTHS.

NOMBRE D'OUVRAGES	2014	2015	ÉVOLUTION
Énc – ventes directes	111	47	– 58%
Énc – via distributeurs	1 160	1 434	+ 24%
Cths – ventes directes	1 031	956	– 7%
Cths – via distributeurs	6 738	4 612	– 32%
TOTAL	9 040	7 049	– 22%

CHIFFRE D'AFFAIRES	2014	2015	ÉVOLUTION
Énc – ventes directes	2	1	– 26%
Énc – via distributeurs	32	24	– 25%
Cths – ventes directes	20	18	– 34%
Cths – via distributeurs	110	73	– 28%
TOTAL	164	117	– 28%

L'ensemble des ventes est en baisse significative : – 22% en volume et – 28% en valeur (– 47k€). Depuis 2013, la baisse est de 43% soit un repli du chiffre d'affaires de 86 k€

En ce qui concerne l'école, le chiffre d'affaires via le distributeur est en baisse alors que les ventes en volume progressent (+24%). Ces évolutions contrastées s'expliquent par un décalage de facturation du chiffre d'affaires 2013 en 2014 (13 k€). En neutralisant cet effet, le chiffre d'affaires progresse de 26 % en 2015.

Cette progression été rendue possible par un travail de diffusion fait en interne à l'École qui a consisté à promouvoir les ouvrages directement auprès des clients institutionnels.

Cette hausse des ventes est d'autant plus notable que le marché du livre scientifique SHS est en grande difficulté.

Le catalogue de la direction de la recherche et de l'édition est composé de 127 titres (+7 en 2015), celui du CTHS, de 418 titres (+6 en 2015).

Personnel refacturé

Il s'agit de la refacturation de la masse salariale de trois personnels de l'École mis à la disposition d'établissements partenaires.

Subventions

RUBRIQUE	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2014	2015	EVOLUTION
c/741	État	2 207	2 368	7%
c/744	Collectivités et organismes publics	163	194	19%
c/746	Dons et legs	14	23	62%
c/748	Autres	3	1	- 49%
	TOTAL	2 388	2 586	8%

Subvention pour charges de service public

L'École est essentiellement financée par des subventions d'exploitation qui représentent 57% de ses produits soit 2 586 k€. La principale d'entre elles est la subvention pour charges de service public versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

Attribuée à hauteur de 2 908 k€, celle-ci a été comptabilisée en produits de l'exercice pour seulement 2 318 k€. Les 590 k€ versés au titre du déménagement de la bibliothèque ont été comptabilisés en avance reçue (Cf. § 3-2-3 « dettes ») pour financer les dépenses concernées, le moment venu, en 2016.

Sa progression par rapport à l'année passée s'explique par la prise en compte des coûts de fonctionnement du nouveau bâtiment.

Collectivités et organismes publics

La forte hausse des subventions versées par les collectivités et organismes publics traduit la montée en puissance de l'activité de recherche à l'École.

Les principales subventions en 2015 sont :

FINANCEUR ET INTITULÉ DU CONTRAT DE RECHERCHE	MONTANT TOTAL	MONTANT COMPTABILISÉ EN 2015	AVANCEMENT DU CONTRAT AU 31/12/2015
<i>Campus Condorcet (Equipex)</i> Projet Biblissima	293	61	46%
<i>Université Franco-Italienne</i> Soutien à l'insertion postdoctorale	25	18	70%
<i>Ministère de la culture</i> L'ÉNC et « sa » grande guerre	10	10	100%
<i>Ministère des affaires étrangères</i> Colloque et exposition autour de l'École	10	10	100%

Il est rappelé que les financements reçus au titre des actions pluriannuelles (notamment recherche) sont comptabilisés en produit de l'exercice en fonction de l'avancement des contrats selon les coûts encourus.

La partie des financements versée d'avance au 31 décembre (+203 k€) est comptabilisée en produits constatés d'avance. Ces derniers représentent le chiffre d'affaires des prochains exercices. Cf. § 3-2-4.

Dons et legs

Ces dons ont été collectés essentiellement dans le cadre de la campagne de mécénat « Sauvez nos reliures » menée en collaboration avec la Société de l'École des chartes. Ils sont comptabilisés en produits à hauteur des dépenses encourues au cours de l'exercice dans le cadre de l'opération. Les dons collectés mais non consommés sont comptabilisés en produits comptabilisés d'avance (12 k€ en 2016).

Reprises sur amortissements et provisions

Ces reprises sont relatives à :

- l'annulation des dépréciations du stock d'ouvrages au 31/12/2015 1 426 k€ ;
- la reprise des quotes-parts des financements externes de l'actif 500 k€.

Cette dernière permet de compenser la charge de l'amortissement des biens financés.

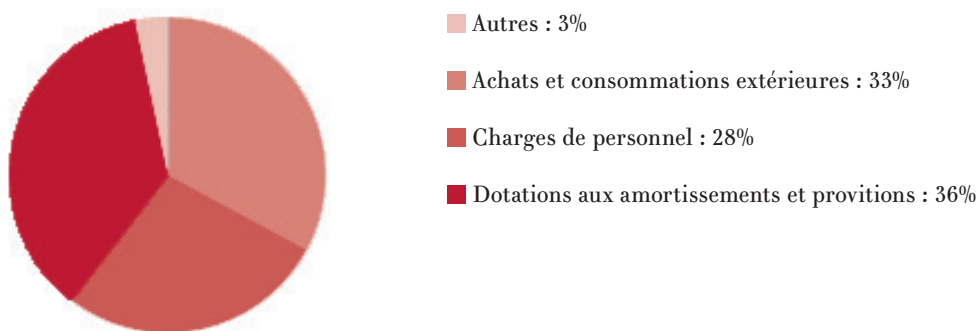
4.1.2. PRODUITS FINANCIERS : NOTE ②

Les produits financiers sont relatifs à la vente de Sicav intervenues au cours de l'exercice 2015 afin de se mettre en conformité avec la règle de dépôt obligatoire des fonds du Trésor.

4.2. CHARGES

CHARGES		NOTES DE RENOVI À L'ANNEXE	2014		2015		VARIATION 2014/2015	
CHARGES D'EXPLOITATION			4 668 742,78		4 582 563,71		-2%	
ACHATS DE MARCHANDISES DANS L'EXERCICE								
607-608-6097	Achats de marchandises							
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			355 193,67		202 399,48		-43%	
601	Achats stockés – matières premières et fournitures							
602	Achats stockés – autres approvisionnements							
603	Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)							
604	Achats d'études et prestations		251 953,60		88 827,18		-65%	
606	Achats non stockés de matières et fournitures		103 240,07		113 572,30		10%	
SERVICES EXTÉRIEURS			404 127,18		460 777,67		14%	
611	Sous traitance générale							
612	Crédit bail							
613	Locations		60 268,41		53 999,03		-10%	
614	Charges locatives et de copropriété		77 138,62		66 141,67		-14%	
615	Travaux d'entretien et réparation		91 313,78		117 297,45		28%	
616	Primes d'assurance		1 394,41		7 791,58		459%	
617	Études et recherches							
618	Divers		174 011,96		215 547,94		24%	
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			784 953,02		842 331,73		7%	
621	Personnel extérieur à l'établissement							
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		54 669,19		44 665,21		-18%	
623	Publicité, publications, relations publiques		48 434,84		35 113,82		-28%	
624	Transports		32 215,13		4 954,23		-85%	
625	Déplacements missions et réceptions		179 643,51		154 916,97		-14%	
626	Frais postaux et télécommunications		42 304,78		61 827,16		46%	
627	Services bancaires		308,62		233,60		-24%	
628	Divers		427 376,95		540 620,74		26%	
IMPÔTS ET TAXES			21 409,04		20 917,92		-2%	
631 et 633	Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)		21 348,04		20 190,31		-5%	
635 et 637	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)		61,00		727,61		1093%	
CHARGES DE PERSONNEL			1 313 921,23		1 244 792,48		-5%	
641	Rémunérations du personnel		924 188,27		868 765,12		-6%	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		344 287,74		320 413,84		-7%	
647	Autres charges sociales		45 445,22		55 613,52		22%	
648	Autres charges de personnel							
AUTRES CHARGES			202 831,49		153 388,72		-24%	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences		121 526,69		31 731,17		-74%	
654	Pertes sur créances irrécouvrables							
657	Charges spécifiques		79 551,00		101 523,91		28%	
658	Charges diverses de gestion courante		1 753,80		20 133,64		1048%	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS			1 586 307,15		1 657 955,71		5%	
681	DAP – charges d'exploitation		1 586 307,15		1 657 955,71		5%	
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN								
CHARGES FINANCIÈRES								
661	Charges d'intérêts							
666	Pertes de change							
686	DAP – charges financières							
CHARGES EXCEPTIONNELLES			255,00		9,48			
671	Sur opérations de gestion		255,00				-96%	
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés				9,48			
678	Autres charges exceptionnelles		255,00					
687	DAP – charges exceptionnelles							
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES								
69	Impôt sur les bénéfices							
TOTAL DES CHARGES			4 668 997,78	4 668 997,78	4 582 573,19	4 582 573,19	1,9%	
Résultat								
Bénéfice								
TOTAL GÉNÉRAL			4 668 997,78	4 668 997,78	4 582 573,19	4 582 573,19		

Répartition des charges par nature (2015)



4.2.1. CHARGES D'EXPLOITATION : NOTE ③

Achats et autres approvisionnements

Ce poste est en très forte baisse sous l'effet notamment de la rubrique « achats d'études et de prestations » qui retrace les coûts externes de création éditoriale, de prépresse et d'imprimerie. La baisse est imputable au CTHS (-168 k€) suite aux mesures prises lors du conseil d'administration du 13 mai 2015 afin de rétablir la situation financière de cette composante.

Services extérieurs et autres services extérieurs

Ces deux postes sont en hausse globalement de 9%.

La baisse du poste « locations » fait suite à la fin de l'occupation des locaux de l'Hôtel de Rohan (Archives nationales, Paris 3^e) qui hébergeait les services de la formation continue jusqu'en octobre 2014, date de l'emménagement au 65 rue de Richelieu.

La baisse du poste « charges locatives » est consécutive à la restitution au rectorat d'une partie des bureaux que l'École occupait en Sorbonne (Escalier U).

La rubrique c/615 « travaux d'entretien et réparations » est en hausse de + 28% (+ 26k€) sous l'effet de travaux liés à la maintenance et à l'aménagement des nouveaux locaux, rue de Richelieu.

C'est à la ligne c/618 « divers services extérieurs » qu'ont été imputés les coûts de conception de l'ouvrage *L'École des chartes et sa « Grande Guerre »* édité à l'occasion de l'inauguration de l'École (9 octobre 2015) et du colloque international sur le même thème.

La baisse de la ligne transport est naturellement liée au déménagement des services centraux de l'École du site Sorbonne vers le 65 de la rue de Richelieu qui a eu lieu en 2014.

La diminution de la rubrique c/625 « déplacements missions et réceptions » résulte des décisions prises pour le retour à l'équilibre des comptes du CTHS (réduction du poste missions de 36k€ pour cette composante).

Charges de personnel

L'enveloppe « masse salariale » est composée comme suit :

ENVELOPPE MASSE SALARIALE	2014	2015	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN €
Impôts, taxes et versements assimilés (rémun.)	21	20	- 5%	- 1
Salaires et traitements	924	869	- 6%	- 55
Charges sociales	344	320	- 7%	- 24
Autres charges sociales	45	56	22%	+11
Dotations aux provisions	2	4	+ 150%	+2
TOTAL	1 337	1 269	- 5%	- 68

Salaires et traitements

Le tableau suivant indique la répartition des effectifs de l'école payés sur son budget propre :

PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP AU 31/12/2015	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	2	17,1	19,1
Personnels enseignants	-	1,5	1,5
TOTAL	2	18,6	20,6

La baisse de la masse salariale s'explique par plusieurs facteurs :

- tout d'abord, la prise en charge sur le budget de l'État d'emplois d'agents non titulaires normalement payés sur budget propre. Ce basculement entre budget de l'École et budget de l'État est rendu possible sur de courtes périodes, lorsque les emplois financés par l'État ne sont pas pourvus ;
- ensuite, des vacances temporaires d'emploi liées à des recrutements (plusieurs personnels n'ont pu être remplacés immédiatement après leur départ) ;
- enfin, la non reconduction du poste de chargé de communication au CTHS (en application du plan de redressement).

Pour information, la masse salariale relative aux personnels de l'École payés sur budget de l'État s'élève à un peu plus de 6 M€. Les effectifs se répartissent comme suit :

MASSE SALARIALE ETAT AU 31/12/2015 PERSONNELS EXPRIMÉS EN ETP	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
Personnels administratifs	24,4	12,7	37,1
Personnels enseignants	16	1,5	17,5
TOTAL	40,4	14,2	54,6

Charges sociales

L'évolution des charges sociales est logiquement corrélée à celle des salaires et traitements.

Autres charges sociales

Les autres charges sociales sont composées de la prise en charge partielle des frais de trajet entre le domicile et le travail, du subventionnement au titre de la restauration du personnel et enfin, de la médecine préventive.

Les charges de personnel comprennent 25 k€ de charges à payer (Cf. § 3-2-3 – Dettes).

CHARGES À PAYER	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2014	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015
Personnel c/428	21	23
<i>Heures complémentaires et vacances d'enseignement</i>	16	17
<i>Congés payés acquis et non pris au 31 décembre</i>	3	4
<i>Jours épargnés sur CET dont l'indemnisation interviendra en N+1</i>	2	2
<i>Autres</i>	1	-
Charges sociales c/ 438	2	2
TOTAL	23	25

Dotations aux provisions pour passifs sociaux

Cette dotation représente la valorisation des jours de congés maintenus par le personnel sur leurs comptes épargne temps.

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

- amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 559 k€ ;
- dotation aux provisions pour passifs sociaux (jours maintenus sur CET) 4 k€ ;
- dépréciation constituée sur les stocks d'ouvrages au 31/12/2014 1 096 k€

4.2.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES : NOTE 4

RAS.



65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
et
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T + 33 (0)1 55 42 75 00
[www. enc.sorbonne.fr](http://www.enc.sorbonne.fr)